

LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire n°29-130419 : Equipement matériel fixe et portatif des services techniques / Validation du programme d'acquisition et du financement prévisionnel sur le PST 2018-2020

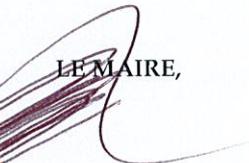
NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **01 AVRIL 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de **présent(s)** est de : **17**

Absent (s) : 08

Procuration (s) : 04

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : ALOUETTE Priscilla


LE MAIRE,

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU TREIZE AVRIL**

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le **TREIZE AVRIL** à neuf heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - Jean Benoît ROBERT 8^{ème} adjoint - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Alette ROLLAND conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Jacques GUERIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale.

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Victorin LEGER conseiller municipal à Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - André GONTHIER conseiller municipal à Marc Luc BOYER Maire - Jean Noël ROBERT conseiller municipal à René HOAREAU conseiller municipal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM29-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Affaire n° 29-130419 :

Equipement matériel fixe et portatif des services techniques / Validation du programme d'acquisition et du financement prévisionnel sur le PST 2018-2020

Depuis 2014, la Collectivité s'est attachée à mettre en programmation et ensuite en travaux un ensemble de réfection ou de construction afin d'améliorer les conditions de travail des agents communaux. L'amélioration de ces conditions nécessite de disposer de moyens techniques conséquents afin d'influer à la fois sur la qualité du travail des agents et du service rendu à la population.

L'objectif de ces acquisitions est de mettre à la disposition du personnel technique des outils modernes, performants et plus adaptés à leurs besoins afin :

- De préserver au mieux la santé des agents, l'ergonomie des postes de travail et avoir des conditions de travail renforcés,
- D'accroître la performance et la rapidité des interventions,
- De pouvoir travailler en toute sécurité et avec du matériel adapté à l'intervention,
- D'améliorer les compétences des agents chargés d'utiliser et/ou de piloter ces nouveaux outils.

Par ailleurs, avec ces nouveaux moyens matériels, la Collectivité pourra éviter le recours trop fréquent à des prestations externes souvent onéreuses et répétitives (optimisation de la commande publique et donc au final des économies budgétaires en vue...).

Avec la construction d'un nouveau centre technique municipal (CTM) qui contribuera à améliorer la notoriété et l'image d'une Commune tournée vers le modernisme, il y a lieu de revoir certains équipements des services et de se doter de nouveaux moyens d'interventions. Aussi, il est envisagé d'acquérir :

- Un combiné bois avec son système d'aspiration,
- Un compresseur d'air,
- Une machine à marquage pour voirie,
- Un ensemble de petit outillage,
- Un nettoyeur haute pression,
- Le renouvellement d'un ensemble de 6 débroussailleuses,
- Une tondeuse débroussailleuse,
- Un motoculteur,
- Un broyeur végétal,
- Un échafaudage télescopique,
- Une nacelle élévatrice,
- Un ensemble de rayonnage pour le stock magasin,
- Un ensemble de rayonnage pour les archives.

Pour mémoire, il est rappelé que ce projet a été validé par le Conseil Municipal de septembre 2018 et qu'il y a lieu aujourd'hui de valider le programme d'acquisition ainsi que le lancement de cette opération sur l'année 2019. Il est entendu que certains équipements ne seront commandés qu'en fin d'année pour y être installés directement dans le futur centre technique en cours de construction, courant février/mars 2020.

Il est proposé le plan de financement suivant :

ORIGINE	TAUX	MONTANT
Conseil Départemental au titre du PST	80 %	148 000.00 €
Commune	20%	37 000.00 €
Montant total opération		185 000.00 €
Montant TVA à 8.5%		15 725.00 €
Montant TTC		200 725.00 €

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM29-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 08 avril 2019 à partir de l'affaire 08, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil Municipal, à LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS :

- VALIDE le plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE la réalisation de cette opération en validant le programme d'acquisition,
- AUTORISE le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20190413-DCM29-130419-
DE
Date de télétransmission : 18/04/2019
Date de réception préfecture : 18/04/2019

